



PRINCIPES DE BONNES PRATIQUES DANS LES LABORATOIRES BIOLOGIQUES P2

Lors de l'utilisation de microorganismes, les travailleurs doivent être informés de manière concrète avant de commencer leur activité et par la suite, au moins une fois par an.

Les employés inexpérimentés doivent être informés des dangers auxquels ils sont exposés; ils doivent en outre être consciencieusement instruits et surveillés.

Utilisation du laboratoire

1. La zone de travail en classe 2 doit être indiquée avec le sigle « Biohazard » ;
2. L'accès au laboratoire est restreint aux personnes désignées et formées par le responsable de projet ;
3. Portes et fenêtres des lieux de travail doivent être fermées pendant le travail;
4. Il est interdit de manger, de boire, de fumer, de priser, d'utiliser des produits cosmétiques ou d'entreposer de la nourriture dans les lieux de travail;
5. Les lieux de travail doivent être parfaitement propres et en ordre; seuls les matériaux et appareils absolument nécessaires doivent s'y trouver;
6. Les surfaces de travail sont désinfectées lorsque le travail est terminé ;
7. Les appareils et le matériel en contact avec des agents infectieux sont désinfectés avant de les nettoyer ;



Protections individuelles

8. Le port de blouse dédié pour le travail dans le laboratoire P2 est obligatoire et interdit en dehors de celui-ci ; Les chaussures sont fermées. Les cheveux longs sont attachés ;
9. On porte des gants appropriés pendant les manipulations (sans les utiliser pour toucher les poignées, claviers, téléphones et autres surfaces) ;
10. Il convient de se laver soigneusement les mains à la fin d'une opération de travail et avant de quitter le laboratoire;

Modes opératoires

11. Il est interdit d'utiliser des pipettes à bouche et aucun matériel ne doit être porté à la bouche ;
12. Les aiguilles hypodermiques et les seringues ne doivent être utilisées que si cela est absolument nécessaire et doivent être utilisées et éliminées de manière sûre ;
13. Les manipulations doivent être exécutées de manière à minimiser la production d'aérosols;
14. Les mesures suivantes sont prises lorsque le travail peut produire des aérosols :
 - il faut travailler sous un Poste de Sécurité Microbiologique protégeant l'utilisateur
 - les appareils ne doivent pas libérer des aérosols à l'extérieur (ex : couvercle sur les godets / rotors des centrifugeuses, vortex / ouverture de tubes sous le PSM) ;
15. L'identité des microorganismes utilisés doit être vérifiée périodiquement ;
16. Des récipients incassables doivent être utilisés pour les prélèvements et les transports. Les microorganismes doivent être enfermés durant le stockage et le transport ;

Déchets

17. Les déchets liquides sont inactivés par une méthode adéquate (produit et temps de contact adaptés à la solution traitée) ;
18. Les déchets solides sont éliminés par le biais des containers de la filière rouge ;

Situations d'urgence

19. En cas de déversement accidentel de microorganismes pathogènes, une procédure écrite est définie et connue des utilisateurs ; Un spill kit à jour est présent dans le laboratoire ;
20. Les accidents sont rapportés immédiatement à la personne en charge de la sécurité biologique (BSO) et au responsable du laboratoire, qui coordonneront les démarches.